



SciencesPo



Paris-NUS Appel à projets 2024 Projets de recherche conjoints

La bourse Paris-NUS a été élaborée dans le but de **favoriser de nouvelles collaborations dans l'enseignement supérieur et la recherche entre l'Europe et l'Asie du Sud-Est**. Les appels à projets Paris-NUS ont permis de financer plusieurs initiatives de recherche conjointes comme la mobilité internationale des doctorants et des projets innovants dans l'enseignement supérieur depuis les dix dernières années.

L'objectif des appels à projets est de soutenir des projets interdisciplinaires de **grande qualité** entre partenaires, de promouvoir une coopération de longue durée entre **diverses disciplines** - des sciences de la vie, physiques et de l'ingénieur aux sciences humaines et sociales - et de permettre l'émergence de nouvelles collaborations. **La priorité sera accordée aux projets liés aux transitions environnementales et numériques.**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET SOUMISSION DES CANDIDATURES

L'appel à projets de recherche conjoints est ouvert aux membres du corps enseignant de toutes les disciplines. **Les projets doivent être menés conjointement par des enseignants à temps plein de NUS et des partenaires français car la collaboration doit être interinstitutionnelle.**

Les partenaires français sont l'[Université Paris Cité](#), [Sciences Po](#) et [Inalco](#). Les projets peuvent être bilatéraux (NUS et un partenaire français) ou trilatéraux (NUS, Université Paris Cité et un co-chercheur principal ou une co-chercheuse principale des deux autres partenaires).

Les tiers d'autres institutions sont invités à participer aux activités de recherche liées au projet, mais ils ne peuvent pas être chercheurs principaux ou chercheuses principales ni recevoir de financement direct.

Les candidatures peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à :

- Ateliers thématiques avec des membres du corps enseignant et des étudiants diplômés des deux institutions
- Conférences conjointes, séminaires et publications
- Indemnités de voyage pour les professeurs souhaitant effectuer un séjour dans les universités partenaires, à Paris ou à Singapour, dans le cadre d'un projet de recherche ayant pour objectif de postuler à d'autres subventions.

La priorité sera donnée aux propositions visant à établir des liens durables entre les partenaires.

Chaque projet sera financé pour deux ans à hauteur de 50 000 € ou 75 000 SGD.

Les doctorants et les doctorantes qui font partie d'une équipe de recherche commune sont encouragés à poser leur candidature dans le cadre de l'appel à propositions de mobilité doctorale pour une allocation individuelle supplémentaire de 5 000 € ou 8 000 SGD.

SOUSSION

Pour postuler, veuillez compléter le formulaire de candidature commun et le soumettre à : Dr. Mariana Losada - mariana@nus.edu.sg **avant le 31 mai 2024**

En mettant en copie pour information le département d'internationalisation pédagogique et scientifique de l'Université Paris Cité, internationalisation.iro@u-paris.fr

EVALUATION

Les candidatures sont évaluées individuellement par chaque partie et examinées conjointement par un comité composé de représentants des institutions partenaires. Un comité de pilotage supervisera la procédure d'évaluation.

La sélection sera basée sur l'excellence académique et les aspects innovants du projet, la qualité de l'équipe et la valeur du partenariat franco-singapourien, la cohérence de la proposition de budget avec le projet, sa contribution aux intérêts académiques plus larges des partenaires, et le potentiel de collaboration future et des subventions externes.

Les résultats seront annoncés en juillet. Tous les projets devront démarrer en septembre 2024.

GESTION DE LA SUBVENTION

- **Calendrier** : Les dépenses liées au projet doivent être réalisées dans les deux ans suivant la date d'attribution.
- **Rapports d'activité** : Les bénéficiaires doivent réaliser un rapport d'activité décrivant les activités pour lesquelles la subvention est utilisée et les progrès réalisés en vue d'obtenir un financement externe pour le projet.
- **Remerciements** : **Les bénéficiaires sont tenus de mentionner le soutien apporté par la subvention de projet de recherche conjointe dans toute publication ou présentation ainsi que dans le rapport d'activité.** Tous les détails seront indiqués dans la lettre d'acceptation signée par les lauréats ou les lauréates.
- **Demande de paiement** : le paiement et la gestion financière postérieure à l'attribution de la subvention doivent être gérés par le biais de la pratique existante dans l'institution du chercheur principal, c'est-à-dire que les bénéficiaires des partenaires français suivront les procédures de leur institution. Les bénéficiaires de NUS suivront les règles financières de leur institution.

CONTACTS

Pour toute question ou information complémentaire relative à l'appel, veuillez contacter :

Mariana LOSADA, directrice du programme Paris-NUS, mariana@nus.edu.sg

Mme. Brenda LIM, Bureau du président adjoint (Recherche et Technologie), NUS, brendalim@nus.edu.sg et Mme. CHAN Ching Ting dprcct@nus.edu.sg

En mettant en copie pour information le département d'internationalisation pédagogique et scientifique de l'Université Paris Cité, internationalisation.iro@u-paris.fr